

QUESTIONNAIRE DE VÉRIFICATION DES RESSOURCES ET DES CHARGES *

A remettre à l'établissement scolaire dans les meilleurs délais

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Passage dans le second cycle | <input type="checkbox"/> Redoublement |
| <input type="checkbox"/> Changement d'orientation | <input type="checkbox"/> Réexamen demandé par le service |
| <input type="checkbox"/> Formation complémentaire en une année | <input type="checkbox"/> Réexamen demandé par la famille |

N° INE (obligatoire) : **Date de dépôt du dossier au lycée :** ____ / ____ / ____

Nom - Prénom de l'élève :

Date de naissance : Fille Garçon

Si l'élève est sous tutelle administrative, indiquez l'organisme :

Etablissement fréquenté en 2021-2022 :

Classe et section (en toutes lettres) :

Etablissement fréquenté en 2022-2023 :

Classe et section (en toutes lettres) :

Vous-même : Mère Père Autre personne en charge de l'élève

Nom – Prénom :

En activité professionnelle : oui non **Profession :**

Adresse :

N° de téléphone : **Courriel :**

Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage
 séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire

Conjoint(e) – Concubin(e) – Pacs : Mère Père Autre

Nom – Prénom :

En activité professionnelle : oui non **Profession :**

Adresse si différente :

Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarité

* voir au verso la liste des documents justificatifs à fournir selon votre situation

Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

A, **le**

Signature :

Cadre réservé à l'administration

NOMBRE D'ENFANTS	RESSOURCES

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

**REEXAMEN DU DROIT A BOURSE NATIONALE D'ÉTUDES
DU SECOND DEGRÉ DE LYCÉE**

LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS A JOINDRE A CE QUESTIONNAIRE

Dans tous les cas :

- une copie intégrale et lisible de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

(Veillez à ce que le revenu fiscal de référence figure bien dans son intégralité, aucun chiffre ne devant disparaître sur la photocopie)

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous êtes seul(e) : divorcé(e) ou séparé(e) ou célibataire	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée - Attestation récente de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge
Si vous vivez en concubinage (1)	<ul style="list-style-type: none"> - La copie intégrale et lisible de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre partenaire - Attestation récente de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge
En cas de changement récent de votre situation familiale (exclusivement décès de l'un des parents ou divorce des parents ou séparation attestée) qui entraînera une diminution de ressources du foyer fiscal en 2022 : vos seuls revenus seront pris en compte	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de modification de situation familiale - Attestation récente de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation récente de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille - Attestation récente de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge
Pour les situations exceptionnelles (nouveaux arrivants, enfants récemment accueillis sur le territoire français), les ressources prises en considération seront établies à partir de :	<ul style="list-style-type: none"> - soit un justificatif des revenus perçus dans le pays d'origine au titre de l'année 2021 ; - soit pour les familles qui sont en possession de bulletins de salaire ou autre justificatif de revenus sur l'année 2021 ; - soit une attestation de revenus établie par un organisme agréé pour l'accueil de nouveaux arrivants pour l'année 2021. - Attestation récente de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge

(1) Le demandeur vit en concubinage s'il partage avec son partenaire son lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.